

Asie

17. La situation en Afghanistan

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu cinq séances, adopté une résolution et publié une déclaration de son président sur la situation en Afghanistan. Quatre de ces séances ont pris la forme de débats et une a été tenue aux fins de l'adoption d'une décision²⁵⁰. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions. En outre, le Conseil a effectué une mission en Afghanistan du 12 au 15 janvier 2018²⁵¹.

En 2018, comme au cours des périodes précédentes, le Conseil a entendu chaque trimestre un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et pris acte des rapports du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan²⁵². Il a entendu à deux reprises les exposés du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011). Il a également entendu un exposé du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ainsi que des représentants du Haut Conseil pour la paix afghan et de la Commission indépendante de contrôle de l'application de la Constitution. En outre, il a entendu deux représentants de la société civile lors de deux séances distinctes.

Dans ses exposés, le Représentant spécial du Secrétaire général a appelé l'attention sur le nouvel élan donné au processus de paix par l'offre faite aux Taliban par le Président afghan, Mohammad Ashraf Ghani, de s'engager dans des pourparlers de paix sans conditions préalables, qui a été approuvée lors de la deuxième réunion du Processus de Kaboul pour la coopération en faveur de la paix et de la sécurité, tenue le 28 février 2018²⁵³. S'agissant des conditions de sécurité et de la situation des droits humains, il a indiqué que plus de 8 000 victimes civiles avaient été recensées entre janvier et septembre, dont beaucoup d'enfants, et ce, malgré le bref cessez-le-feu intervenu

entre les deux parties en juin 2018²⁵⁴. Il a tenu le Conseil informé des préparatifs et des résultats des élections législatives qui ont eu lieu le 20 octobre 2018 et de la Conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan, tenue les 27 et 28 novembre et organisée conjointement par le Gouvernement afghan et l'Organisation des Nations Unies²⁵⁵. Tout en notant que la condition de la femme avait connu de légers progrès, en particulier en ce qui concerne le programme législatif, il a souligné l'importance de veiller à une participation égale – et à une implication totale – des femmes dans tous les efforts faits pour promouvoir, instaurer et maintenir la paix et la sécurité²⁵⁶. Il a également mis l'accent sur les conséquences de l'insécurité pour les journalistes et les travailleurs humanitaires et sur les graves problèmes humanitaires auxquels la population faisait face, alors que l'Afghanistan était en proie à sa pire sécheresse depuis des années²⁵⁷.

Le Directeur exécutif de l'ONUDC a fait observer que malgré un recul attribuable à la sécheresse par rapport au niveau de 2017, la superficie affectée à la production d'opium dans le pays était, par ordre d'importance, la deuxième enregistrée depuis 1994²⁵⁸. Il a insisté sur la nécessité d'une direction afghane solide, d'un appui international important en matière de lutte contre les stupéfiants ainsi que d'approches globales et équilibrées ciblant le lien entre la drogue, la criminalité et le terrorisme²⁵⁹. Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a donné un aperçu de l'évolution récente des conditions de sécurité, telle que rapportée par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, notamment des activités des Taliban, de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), également connu sous le nom de Daech) et d'Al-Qaïda, et a demandé aux États Membres de jouer un rôle plus actif en fournissant au Comité des informations qui l'aideraient à s'acquitter de son mandat²⁶⁰. Le

²⁵⁰ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

²⁵¹ Pour plus d'informations sur la mission du Conseil en Afghanistan, voir la section 33 de la première partie.

²⁵² S/2018/165, S/2018/539, S/2018/824/Rev.1 et S/2018/1092.

²⁵³ S/PV.8294, p. 2.

²⁵⁴ S/PV.8426, p. 4.

²⁵⁵ S/PV.8199, p. 3, S/PV.8294, p. 3, S/PV.8354, p. 2 et 3 et S/PV.8426, p. 2 et 3.

²⁵⁶ S/PV.8199, p. 3 et S/PV.8354, p. 3.

²⁵⁷ S/PV.8294, p. 4, S/PV.8354, p. 3 et S/PV.8426, p. 4.

²⁵⁸ S/PV.8426, p. 4.

²⁵⁹ S/PV.8294, p. 5.

²⁶⁰ S/PV.8426, p. 5 et 6. Pour plus d'informations sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), voir la section I. B de la neuvième partie.

Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme a également fait état de la violence meurtrière qui se poursuivait partout en Afghanistan, y compris des attaques terroristes visant des civils, et il a décrit dans les grandes lignes les activités du Comité s'agissant de la fourniture d'une assistance technique à l'Afghanistan, notamment en ce qui concerne le maintien de l'ordre, la sécurité des frontières, la lutte contre le financement du terrorisme ainsi que l'aide et l'appui aux victimes²⁶¹.

Pendant leurs débats, les membres du Conseil ont exprimé leur appui au Processus de Kaboul et appelé de leurs vœux un processus de paix et de réconciliation dirigé et contrôlé par les Afghans. Ils ont également exhorté les Taliban à accepter l'offre de pourparlers directs faite par le Président afghan, et demandé instamment à la communauté internationale, notamment aux acteurs régionaux, d'appuyer le processus. Les orateurs ont dénoncé les taux élevés de violence contre les civils, notamment les attaques terroristes commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et les Taliban. En ce qui concerne la Conférence de Genève, ils ont salué le partenariat renouvelé entre le Gouvernement et la communauté internationale, et engagé vivement les donateurs et les parties prenantes à appuyer l'Afghanistan, y compris dans le cadre de la coopération économique régionale et de la coopération pour le développement. En 2018, le Conseil s'est également penché sur la condition de la femme en Afghanistan. Les orateurs ont condamné la violence contre les femmes et les filles et demandé qu'il y soit mis fin, exhortant le Gouvernement à intensifier les efforts visant à assurer une meilleure représentation des femmes dans le processus de paix et à appliquer les mesures qui s'imposaient pour qu'elles puissent participer en toute sécurité aux élections parlementaires et présidentielles, tout en ayant accès à l'éducation et à des soins de santé dans des conditions de sécurité.

Le 8 mars 2018, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 2405 (2018), par laquelle il prorogait le mandat de la MANUA jusqu'au 17 mars 2019. Dans cette résolution, il a pris note avec satisfaction des conclusions de l'examen stratégique de la Mission et demandé que les recommandations du Secrétaire général soient appliquées, notamment en vue d'aligner les tâches fonctionnelles dont s'acquittait la Mission à l'appui des efforts de paix et d'un dialogue intra-afghan²⁶². Tout en réaffirmant les priorités de la

Mission, il a précisé qu'elles porteraient également sur l'appui à l'organisation des élections à venir, notamment les élections législatives et les élections des conseils de district prévues pour 2018 et l'élection présidentielle prévue pour 2019²⁶³. Il a demandé à la MANUA de redoubler d'efforts, en étroite coopération avec le Gouvernement afghan, en vue d'améliorer la cohérence de l'action menée avec les autres entités des Nations Unies sur la base du principe d'unité d'action²⁶⁴. Il a souligné que la MANUA avait pour rôle d'appuyer un processus de paix sans exclusive mené et contrôlé par les Afghans. Il a également engagé tous les partenaires régionaux et internationaux de l'Afghanistan à continuer de soutenir la paix et la réconciliation dans le pays, dans le cadre du Processus de Kaboul, en œuvrant à la tenue rapide de pourparlers directs entre le Gouvernement afghan et les Taliban, et il a demandé que le plan stratégique pour la paix et la réconciliation présenté par le Haut Conseil pour la paix afghan soit effectivement appliqué²⁶⁵.

Le Conseil s'est félicité de la volonté du Gouvernement afghan de donner aux femmes une autonomie politique et économique, et a réaffirmé à cet égard qu'il importait d'accroître leur participation pleine et effective à la prise de décisions²⁶⁶. Il a également demandé d'intensifier les efforts visant à garantir les droits des femmes et des filles et de veiller à ce qu'elles soient protégées contre la violence et les mauvais traitements, y compris contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, et à ce que les auteurs de ces actes en soient tenus responsables²⁶⁷. Dans ladite résolution, le Conseil a par ailleurs souligné qu'il fallait amener les auteurs, organisateurs, financiers et instigateurs de tous les attentats visant des civils et les forces afghanes et internationales à en répondre, et il a exhorté tous les États à coopérer activement à cet effet avec le Gouvernement afghan et toute autre autorité compétente²⁶⁸.

Dans une déclaration de son président publiée le 23 juillet 2018, le Conseil a noté que l'enregistrement des électeurs en Afghanistan avait été mené à terme pour les élections au Parlement organisées en octobre 2018 et insisté sur l'importance qu'il accordait à la mise en place d'institutions démocratiques durables en Afghanistan sur la base d'élections inclusives, transparentes et crédibles, ainsi qu'à la pleine participation des femmes et des groupes minoritaires,

²⁶¹ S/PV.8294, p. 6 et 7.

²⁶² Résolution 2405 (2018), par. 3 et 4. Pour plus d'informations sur le mandat de la MANUA, voir la section II de la dixième partie.

²⁶³ Résolution 2405 (2018), par. 6 b).

²⁶⁴ Ibid., par. 7 et 9. Voir aussi par. 6 c).

²⁶⁵ Ibid., par. 11 à 13.

²⁶⁶ Ibid., par. 19 et 39.

²⁶⁷ Ibid., par. 38.

²⁶⁸ Ibid., par. 23.

dans des conditions de sécurité, en qualité tant d'électeurs que de candidats²⁶⁹. Le Conseil a également mis en relief l'importance d'un climat de sécurité pour la tenue des élections, condamné dans les termes les plus vigoureux ceux qui avaient recours à la violence pour entraver le processus électoral, y compris les éléments affiliés aux Taliban et à l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et réaffirmé son

²⁶⁹ S/PRST/2018/15, premier et quatrième paragraphes.

attachement à la capacité de tous les citoyens afghans d'exercer leurs droits civils et politiques²⁷⁰.

Le Conseil a également examiné la situation en Afghanistan au titre des questions intitulées « Mission du Conseil de sécurité » et « Maintien de la paix et de la sécurité internationales »²⁷¹.

²⁷⁰ Ibid., neuvième et douzième paragraphes.

²⁷¹ Pour plus d'informations, voir les sections 33 et 37, respectivement, de la première partie.

Séances : la situation en Afghanistan

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8199 8 mars 2018	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2018/165)	Projet de résolution présenté par les Pays-Bas (S/2018/198)	10 États Membres ^a	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Vice-Présidente du Haut Conseil pour la paix afghan, Directrice exécutive d'Organization for Policy Research and Development Studies, Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil ^b , tous les invités ^c	Résolution 2405 (2018) 15-0-0
S/PV.8294 26 juin 2018	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales		12 États Membres ^d	Représentant spécial du Secrétaire général, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^e	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	(S/2018/539)			Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, représentant de la délégation de l'Union européenne		
S/PV.8315 23 juillet 2018			Afghanistan		Afghanistan	S/PRST/2018/15
S/PV.8354 17 septembre 2018	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2018/824)		11 États Membres ^f	Représentant spécial du Secrétaire général, représentant de la jeunesse afghane, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^g	
S/PV.8426 17 décembre 2018	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2018/1092)		14 États Membres ^h	Représentant spécial du Secrétaire général, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, représentante de la Commission indépendante de contrôle de l'application de la Constitution, Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil ⁱ , tous les invités ^j	

^a Afghanistan, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Pakistan et Turquie.

^b Les Pays-Bas étaient représentés par leur ministre du commerce extérieur et de la coopération au développement et la Suède, par sa ministre adjointe des affaires étrangères.

- ^c L'Australie était représentée par sa ministre des affaires étrangères. La Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne s'est exprimée au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine.
- ^d Afghanistan, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Ouzbékistan, Pakistan et Turquie.
- ^e Le représentant de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine.
- ^f Afghanistan, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Ouzbékistan, Pakistan et Turquie.
- ^g Le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine.
- ^h Afghanistan, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan et Turquie.
- ⁱ Le représentant du Kazakhstan s'est exprimé en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#).
- ^j Le Directeur exécutif de l'ONUDC a participé à la séance par visioconférence depuis Vienne. Le Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, République de Moldova, Serbie, Turquie et Ukraine.

18. La situation au Myanmar

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu trois séances au titre de la question intitulée « La situation au Myanmar », qui ont pris la forme de séances d'information²⁷². En 2018, il n'a adopté aucune décision au titre de cette question. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions. En outre, le Conseil de sécurité a effectué une mission au Bangladesh et au Myanmar du 28 avril au 2 mai 2018²⁷³.

En 2018, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général, du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Président de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar. Il s'est intéressé particulièrement à la sécurité, à la situation humanitaire et la situation des droits humains dans l'État rakhine, au statut des Rohingyas réfugiés au Bangladesh et déplacés à l'intérieur de leur propre pays

et aux conditions nécessaires à leur retour, aux restrictions imposées à l'accès humanitaire, aux progrès faits par le Gouvernement du Myanmar dans l'application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine comme moyen de s'attaquer aux causes profondes de la crise et à la nécessité de faire en sorte qu'il soit rendu compte des crimes commis contre les Rohingyas.

Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil le 13 février 2018, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a indiqué que depuis que les violences avaient éclaté cinq mois auparavant, en août 2017, contraignant 688 000 Rohingyas à quitter le Myanmar pour le Bangladesh, les réfugiés continuaient d'affluer, quoique dans une moindre mesure, tandis que les actes de violence de grande envergure étaient en baisse²⁷⁴. Il a néanmoins insisté sur l'insécurité qui touchait les Rohingyas appartenant aux communautés bamar et rakhine et sur l'absence d'accès humanitaire aux zones touchées par le conflit. En outre, il a exhorté le Gouvernement à assumer un rôle directeur dans la promotion de la cohésion entre les communautés, à instaurer un environnement propice au dialogue et au respect des droits humains fondamentaux²⁷⁵. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a souligné que les conditions n'étaient pas propices au retour des réfugiés et des déplacés, et il a réclamé un

²⁷² Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

²⁷³ Pour plus d'informations sur la mission du Conseil au Myanmar et au Bangladesh, voir la section 33 de la première partie.

²⁷⁴ [S/PV.8179](#), p. 2.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 2 et 3.